



**SIAEP Sury-aux-Bois – Châtenoy –
Combreux**

Compte-rendu

Réunion de lancement de la mission de Maîtrise
d'œuvre

30 juin 2023

Création d'une nouvelle usine de traitement d'eau
potable

IRH Ingénieur Conseil
803 boulevard Duhamel du Monceau
CS30602
45166 OLIVET Cedex
Tél. : +33 (0)2.38.22.17.40
Fax : +33 (0)2 38.76.28.34
www.anteagroup.fr/fr

ETAT DES PRESENCES ET DE LA DIFFUSION DES DOCUMENTS

Diffusion compte rendu			
Invitation à la prochaine réunion/Convocation			
Présent : P ; Absent : A ; Excusé : E			
Maître d'Ouvrage : SIAEP Sury-aux-Bois – Châtenoy - Combrey	☎ : 02.38.55.55.93 @ : mairie@suryauxbois.fr		
M. LEMERCIER – Président du SIAEP	@ : jalem4105@gmail.com	P	I X
Mme HEBERT – Maire de Sury-aux-Bois	@ : fraheb45@gmail.com	P	I X
M. DE LA ROCHEFOUCAULD – Maire de Combrey	@ : pclr@orange.fr	P	I X
M. BLONDEAU – Maire de Châtenoy	@ : dominiqueblondeau45@orange.fr	E	I X
M. BEAUDOIN – Conseiller municipal de Châtenoy	@ : gb.associes@orange.fr	P	I X
M. AQUEVILLO – Conseiller municipal de Châtenoy	@ : ch.aquevillo@orange.fr	P	I X
M. GASNIER – Conseiller municipal de Combrey	@ : mairie.de.combrey@orange.fr	P	I X
M. BREMOND – Conseiller municipal de Combrey	@ : pbremond45@gmail.com	E	I X
Maître d'Œuvre : IRH Ingénieur Conseil	☎ : 02.38.22.17.40 ☎ : 02.38.76.28.34		
Mme CORBEL-GALLAIS – Responsable d'activité MOE	☎ : 06.30.09.87.64 @ : beatrice.corbelgallais@irh.fr	P	X
Mme MELLOUKI – Ingénieure de projet	☎ : 06 12 90 75 18 @ : leila.mellouki@irh.fr	P	X
ARS Centre Val de Loire – Loiret			
Mme DUFRENOY	☎ : 02.38.77.31.37 @ : nathalie.dufrenoy@ars.sante.fr	P	I X
M. BUCKENMEIER	☎ : @ : nicolas.buckenmeier@ars.sante.fr	E	I X
Agence de l'Eau Seine-Normandie			
M. CHASSAT	☎ : 03.86.65.81.50 @ : chassat.cyrille@aesn.fr	E	I X

1. Informations Générales

Le présent compte-rendu est considéré comme accepté s'il n'est pas soumis à contestation écrite par l'un des intervenants dans un délai de 8 jours suivant sa date d'émission.

SANS REMARQUE ECRITE SOUS HUIT JOURS CE DOCUMENT EST CONTRACTUEL.

2. Caractéristiques principales du marché

Objet du marché : Création d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable

Objet principal : Démarrage de la mission de Maîtrise d'œuvre

3. Documents remis en réunion

Désignation du document	Emetteur	Destinataire	Date de remise	Observation
Plan du périmètre de protection immédiate proposée par l'hydrogéologue agréé	MOA	IRH	30/06/23	

4. Points abordés

1	Procédure administrative
	<p>MARCHE – NOTIFICATION La notification du marché a été reçue le 21 mars 2023.</p>
2	Descriptif de la mission
	<p style="text-align: center;">1. Missions de maîtrise d'œuvre</p> <p>La mission de maîtrise d'œuvre a pour objet la construction d'une nouvelle usine de traitement d'eau potable en remplacement de l'ancienne qui traitait le fer et le manganèse.</p> <p>Les étapes suivantes seront réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none">  Etudes d'avant-projet  Etudes de projet  Assistance à la passation des marchés de travaux : DCE, analyse des offres, mise au point du marché  Suivi de l'exécution des travaux : VISA, DET, AOR <p style="text-align: center;">2. Discussion sur le projet</p> <p>Lors de la réunion, les points soulevés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La révision de la DUP est en cours de réalisation. Le MOA transmettra à IRH l'avis de l'hydrogéologue agréé. - D'après l'ARS, la concentration en manganèse a diminué ces dernières années sur les réseaux de distribution. Un dépôt de manganèse dans les réseaux est suspecté. - L'ARS informe que la teneur en Arsenic dans l'eau brute est proche de la norme de qualité (<10 µg/L). - Dans le cadre de la nouvelle Directive Européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine, de nouveaux paramètres doivent être analysés dans les eaux brutes. Les métabolites de pesticides doivent également être quantifiés. A compter de septembre 2023 l'ARS analysera les métabolites de chlordazone, les autres paramètres seront analysés à partir de 2026. - Des analyses qualité seront à prévoir sur la ressource afin de définir une filière de traitement adaptée. L'ARS transmettra à IRH les analyses réalisées sur les 10 dernières années (sur le captage, la colonne de distribution du réservoir et les réseaux de distribution). IRH récupérera les analyses réalisées par ANTEA GROUP dans le cadre de la révision de la DUP. Une fois l'ensemble des données collectées, IRH fournira au MOA la liste des paramètres à analyser. Le MOA pourra ensuite demander un devis au laboratoire CARSO pour la réalisation des analyses.

	<ul style="list-style-type: none"> - Actuellement, le débit des pompes du forage ne respecte pas le volume maximal imposé dans la DUP. L'hydrogéologue agréé préconise un débit d'exploitation maximal de 46 m³/h pendant 20 heures. Les pompes devront être renouvelées et équipées d'un variateur de vitesse. - Les travaux d'équipement et de sécurisation du forage ainsi que l'installation de la nouvelle clôture ne font pas partie de la mission de maîtrise d'œuvre d'IRH. - IRH aura besoin des caractéristiques des nouvelles pompes (HMT, profondeur) pour vérifier la pression en entrée de la future station de traitement. - IRH aura besoin de la puissance électrique actuellement délivrée sur le site afin de confirmer la nécessité ou non d'augmenter la puissance pour le fonctionnement des futures installations. - Le PLU est en cours d'élaboration et ne prévoit pas de contraintes particulières pour le projet. - Au vu de l'espace disponible sur la parcelle, il est prévu de construire un nouveau bâtiment de traitement, de déséquiper et démolir le bâtiment existant. - Les eaux sales issues du lavage des filtres seront envoyées dans une lagune de décantation avant un rejet vers le fossé à l'entrée du site. - Des missions complémentaires seront à prévoir à la suite de la phase AVP : levé topographique, étude géotechnique, diagnostic amiante/plomb. IRH assistera le MOA pour la consultation des prestataires.
3	Planning prévisionnel
	<ul style="list-style-type: none"> - Restitution du rapport d'Avant-Projet (AVP) : fin août - Réunion de présentation de l'Avant-Projet : début septembre - Réalisation des études complémentaires après la validation de l'AVP (levés topographiques, études géotechniques, diagnostic amiante/plomb) : délai d'environ 3 à 4 mois - Restitution du rapport PRO après réception des résultats des études complémentaires : fin 2023 - Consultation des entreprises : début 2024 - Démarrage des travaux : printemps 2024